

## Fiche préparatoire à la saisie AFFELNET LYCEE – rentrée scolaire 2024

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE Réservé à l'administration	SCOLARITE D'ORIGINE Réservé à l'administration
IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE (INE ou INA) : <input style="width: 300px;" type="text"/>  NOM et Prénom : _____ Né(e) le : _____ Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> Élève boursier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>  Nom et prénom du 1 <sup>er</sup> représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____  Nom et prénom du 2 <sup>e</sup> représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____	Département : _____  Etablissement : _____  N° et cachet : _____	<input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> générale <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> prépa métiers <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> SEGPA <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> ens. agricole <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> ULIS <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> Pro <input type="checkbox"/> Non scolarisé <input type="checkbox"/> Autre : _____  Langues suivies : LV1 : _____ LV2 : _____
DECISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AU 3 <sup>e</sup> TRIMESTRE : Palier 3 <sup>e</sup> : <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> générale et technologique <input type="checkbox"/> 2 <sup>de</sup> professionnelle <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> année de CAP Palier 2 <sup>de</sup> GT : <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> technologique, série : ..... <input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> générale	ZONE GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE DE L'ELEVE  Code : <input style="width: 150px;" type="text"/>	

**Les familles des candidats scolarisés en 3<sup>e</sup> en établissement public ou privé peuvent saisir les vœux via le Service en ligne Affectation en se connectant à leur compte Educonnect.**

Pour les autres candidats, la saisie des vœux d'affectation est faite par les établissements à qui la fiche préparatoire doit être transmise.

**Il est possible de formuler 10 vœux au maximum dans l'académie de Lyon, plus 5 vœux maximum hors académie. Ils doivent être classés dans l'ordre de préférence.**

ÉVALUATION DES ELEVES (voir guide AFFELNET)												
À compléter par l'établissement d'origine <b>sauf</b> pour l'entrée en 1 <sup>re</sup> générale ou si l'évaluation 2023-2024 de l'élève est saisie dans le LSU de l'académie de Lyon												
Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, <b>pour le palier 3<sup>e</sup>.</b>												
<i>Maîtrise insuffisante : 10 pts</i>			<i>Maîtrise fragile : 25 pts</i>			<i>Maîtrise satisfaisante : 40 pts</i>			<i>Très bonne maîtrise : 50 pts</i>			
1- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral		2- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale ou LV2		3- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques		4- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps						
5- Les méthodes et outils pour apprendre		6- La formation de la personne et du citoyen		7- Les systèmes naturels et les systèmes techniques		8- Représentations du monde et des activités humaines						
<b>Au palier 3<sup>e</sup>, la moyenne annuelle de chaque discipline est la moyenne des points obtenus après conversion des évaluations des bilans périodiques de l'année selon les équivalences suivantes :</b> <i>Objectifs non atteints note = 3, si 0 ≤ Note &lt; 5      Objectifs partiellement atteints note = 8, si 5 ≤ Note &lt; 10      Objectifs atteints note = 13, si 10 ≤ Note &lt; 15      Objectifs dépassés note = 16 si 15 ≤ Note ≤ 20</i>												
<b>Pour les vœux post-2<sup>de</sup>, saisir la moyenne annuelle des notes</b>												
Français		Maths		H-Géo-EMC		LV1		LV2		EPS		Arts plastiques
Ed. musicale		SVT		Technologie		Physique-chimie		Biologie écologie (3 <sup>e</sup> agricole)				Découverte prof. (3 <sup>e</sup> prépa-métiers), enseignements technologiques et professionnels (3 <sup>e</sup> SEGPA)

**Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :**

Vœux *	Type de vœu : 1 <sup>re</sup> année de CAP / 2 <sup>de</sup> pro / 2 <sup>de</sup> GT / 1 <sup>re</sup> G** / 1 <sup>re</sup> techno / 1 <sup>re</sup> pro**	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			
10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti			

\* 5 vœux hors académie peuvent s'ajouter aux 10 vœux

\*\* 2 vœux maximum en 1<sup>re</sup> professionnelle passerelle ou 1<sup>re</sup> générale

**⚠** En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT publique, il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille. Pour se prémunir du risque de non affectation, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux de 2<sup>de</sup> GT sur les lycées de secteur manquants.

**Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :**

- Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné : .....
- Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité absolue et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

**Pour les demandes dérogatoires à l'entrée en 2<sup>de</sup> GT (concerne les vœux non contingentés en dehors du ou des lycées de secteur), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :**

- Bousier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....
- Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire : .....

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

*Au titre de la protection des données personnelles, la loi « Informatique et libertés » et le règlement général sur la protection des données communément appelé RGPD, l'élève et ses représentants légaux sont informés des éléments suivants : Cette fiche sert de support à la saisie des vœux par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée. Le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'application Affelnet Lycée. L'application facilite la gestion de l'affectation des élèves dans les classes de seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de première année de CAP, de première générale, technologique et professionnelle. Elle a également une finalité statistique. Les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil où est prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques. L'élève et ses représentants légaux peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification des données auprès du Délégué à la Protection des Données, Rectorat de l'académie de Lyon, 92 rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07 ou par courriel à [dpd@ac-lyon.fr](mailto:dpd@ac-lyon.fr). Les données recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.*